

BRIEFE AN DIE REDAKTION

Conclusions très choquantes

JPEE 2015 Sélections gymnastique artistique

En vue des Jeux des petits Etats d'Europe (JPEE) 2015, en gymnastique artistique le COSL fixe les normes basées sur le code de pointage en vigueur de la Fédération internationale. Les gymnastes féminines doivent soit avoir atteint les normes au concours multiple ou avoir atteint les normes sur deux agrès différents durant la période du 1 janvier 2014 au 3 mai 2015.

Après avoir analysé les résultats de toutes les compétitions des six gymnastes qui étaient de potentielles participantes pour les

JPEE 2015, nous constatons avec stupéfaction des observations choquantes.

Parmi les six gymnastes, trois ont réellement réalisé les normes imposées par le COSL, or l'une d'entre elle n'est pas sélectionnée et doit rester au Luxembourg. Les trois autres n'ont pas atteint les normes fixées et partent quand même au JPEE. A noter que deux des cinq gymnastes partantes, n'ont fait aucune compétition complète en 2015 et sur les agrès présentés elles n'ont pas réalisé les normes exigées.

Deux autres gymnastes sélectionnées n'ont atteint la norme que sur un seul agrès, le saut,

alors que le COSL stipule qu'il fallait réaliser les normes exigées sur deux agrès. Par contre, la gymnaste non sélectionnée est celle ayant participé à neuf compétitions complètes pendant lesquelles elle a réalisé les normes imposées sur deux agrès différents comme l'exige le COSL.

Après ces observations, nous ne pouvons pas comprendre comment est-ce possible qu'une telle gymnaste doit rester à la maison et ne peut partir au JPEE alors qu'elle a rempli les quotas imposés par le COSL. La question qui se pose: la Fédération luxembourgeoise de gymnastique (FLGym) avait-elle bien fait part

des résultats de cette gymnaste au COSL ou préférerait-elle ne pas divulguer ces résultats par crainte que celle-ci ne puisse prendre la place d'une autre gymnaste moins performante ...? Il faut savoir qu'au vu des résultats détaillés des différentes gymnastes cet article ne relate qu'une infime partie des faits réels et choquants. Ces constatations ne sont qu'une aiguille dans une botte de foin. Comment faire comprendre une telle décision à une jeune gymnaste effondrée?

Quo vadis fair-play?

Le Conseil d'administration de l'Espérance Esch